Séance du Conseil de Ville
du 26 août 2019, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 19 / 2019

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 18 du 24 juin 2019
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Rapport de gestion 2018 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)
7. Modification du Règlement d'organisation de la Commune municipale
8. Développement du postulat 4.09/19 - "Développer la démocratie participative II : pour une participation citoyenne au budget", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
9. Développement du postulat 4.10/19 - "Projet de « Jardin de la biodiversité »", PS, M. Christophe Badertscher
10. Développement du postulat 4.11/19 - "Allaiter tout en restant mobile", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
11. Développement du postulat 4.12/19 - "FRED : ne pas surréagir aux sautes d'humeur de la bourse tout en maintenant une gestion rigoureuse", PS, M. Marc Ribeaud
12. Développement de la motion 5.11/19 - "Rapport sur la pauvreté dans le canton du Jura : pour un plan d'action communal", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
13. Développement de la motion 5.12/19 - "Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors d'adjudication des marchés publics communaux", PS, M. Laurent Crevoisier
14. Réponse au postulat 4.07/18 - "Egalité des chances au moment de l'entrée à l'école", PS, M. Thierry Raval
15. Réponse au postulat 4.01/19 - "Développer la démocratie participative : introduction de la motion populaire", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
16. Réponse à la motion interne 5.11/18 - "Révision du règlement du Conseil de Ville", PS, M. Pierre Brulhart
17. Réponse à la question écrite 2.05/19 - "Politique relative à l'attribution de mandats pour les services juridiques externalisés", PLR, M. Michel Friche
18. Réponse à la question écrite 2.06/19 - "Absentéisme dans la fonction publique communale", PLR, M. Michel Friche
19. Réponse à la question écrite 2.07/19 - "Rue Gody-Aeschbacher", UDC, M. Michel Rottet
20. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Christophe Günter, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la demande du Conseil communal, il propose de retirer de l'ordre du jour le point 7 relatif à la modification du Règlement d'organisation de la Commune municipale.

DECISION : le retrait du point 7 de l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

38 membres sont présents.

Conseil de Ville
M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1er vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2e vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Kathleen **Gigon**, Alexandre **Kaiser**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**.

Sont excusés et remplacés
Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**
M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Claude **Noirjean**
M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**
Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par Mme Thérèse **Schindelholz**
Mme Laurence Studer est remplacée par M. Michel **Rottet**
M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Pierrette **Nusbaumer**

Sont excusés
MM. Gaëtan Farron et Didier Schaller

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Roland **Moritz**, huissier

Est excusée
Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale

3. PROCÈS-VERBAL NO 18 DU 24 JUIN 2019

Le procès-verbal no 18 du 24 juin 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, relève que la verdure empiète sur certains chemins praticables à pied ou à vélo, ce qui rend les croisements parfois difficiles. Aussi, elle souhaite connaître les moyens dont dispose la Ville pour exiger des propriétaires une taille régulière de leur haie et la fréquence des contrôles.

M. Damien Chappuis, maire, confirme qu'un contrôle régulier devrait être effectué par la Police locale, pour rendre les propriétaires attentifs à cette obligation, avant l'intervention du Service UETP. L'arrivée de plusieurs nouveaux agents permettra d'accomplir cette tâche.

Mme Camille Borruat est satisfaite.

M. Michel Friche, PLR, indique que les coupures d'électricité du 30 mai dernier ont touché une grande partie de la ville durant la nuit et perturbé plusieurs domaines, à l'exception de l'hôpital et des CFF, qui bénéficient de leur propre réseau. Aussi, pour éviter ce genre de perturbation et ses conséquences possibles pour la sécurité des personnes, des animaux et des biens, M. Friche demande si la Commune dispose d'un plan de secours pour faire face à de telles situations.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que cet incident a privé d'électricité la moitié des citoyens pendant une période allant jusqu'à près de deux heures. Très peu de pannes surviennent sur le réseau des Services industriels en comparaison de la moyenne suisse, la dernière interruption datant des graves inondations de 2007 et relevant d'un événement exceptionnel. A noter que l'hôpital dispose d'un groupe électrogène assurant l'approvisionnement en électricité pendant plusieurs jours. Mme Macchi-Berdat

indique que la récente panne est due à la rupture d'un câble de moyenne tension dont la cause n'a pas pu être identifiée, d'autant que son remplacement était prévu dans une dizaine d'années. Parallèlement, un câble alimentant le transformateur responsable d'approvisionner un quartier a également cédé. Mme Macchi-Berdat précise que la réintroduction de l'électricité dans le réseau a été complexifiée par le déclenchement nécessaire de certains tronçons. Elle met en exergue les processus automatisés des Services industriels appliqués en cas d'interruptions de courant, lors desquelles le service de piquet est de fait sollicité. En dernier lieu, elle souligne que le degré de sécurité sanitaire d'approvisionnement est haut à Delémont et en corrélation avec la planification des travaux mise en place. La mission d'une collectivité publique consiste à déterminer quand, comment et combien investir dans les réseaux pour garantir la sécurité d'approvisionnement, offrir un prix au plus juste et déterminer l'amortissement du réseau.

M. Michel Friche est satisfait.

Mme Agnès Maeder, PS, comme les classes du Gros-Seuc ont été déplacées à Strate-J durant la rénovation de l'école, s'interroge sur le dispositif mis en place pour le cheminement des écoliers entre les deux sites. En particulier, à la rue du Haut-Fourneau, le marquage semble insuffisant et un seul patrouilleur assure le trafic à chaque entrée et sortie des classes. De plus, aucune limitation de vitesse n'a été instaurée dans le secteur, de sorte que les aménagements visent surtout à éviter toute gêne pour le trafic automobile. Dans ces circonstances, Mme Maeder souhaite savoir pourquoi la Ville a renoncé à des mesures plus sûres et au principe de précaution dans ce cas précis de sécurité des enfants.

M. Ernest Borruat rappelle que toute restriction de circulation, notamment les zones 30, est autorisée pour les chantiers et pour une durée maximale de six mois. Une telle mesure durant la rénovation du Gros-Seuc aurait nécessité un dépôt public, qui génère des oppositions et induit des séances de conciliation. La Ville a donc privilégié l'alternative consistant à marquer un corridor sur la route, placer des potelets et prévoir la présence d'EGS Sécurité pour garantir la sécurité à la route de Moutier et inciter les parents à respecter les places dépose-minute. Les mesures décidées fonctionnent à la satisfaction du personnel enseignant et du directeur de l'école et des améliorations interviendront encore sous peu, notamment s'agissant du marquage de l'itinéraire. Le projet de zone 30 km/h dans ce quartier figurant dans le projet d'agglomération n'aurait pas pu se concrétiser dans les délais.

Mme Agnès Maeder est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur la politique de développement et de communication de la Ville, pour laquelle le Conseil de Ville a accepté l'octroi d'un mandat externe, estime que si la construction n'a pas besoin d'être encouragée, des opportunités de travail variées, intéressantes et attrayantes doivent être créées, dans les secteurs secondaire et tertiaire. Parallèlement à la coopération bâloise, M. Ribeaud est d'avis que la Ville doit chercher des développements concrets et qui rapportent davantage au Jura, de même que des rapports étroits et efficaces avec le Canton. Aussi, il demande au Conseil communal où en est cette démarche.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'en matière de promotion économique, la Ville reçoit souvent des investisseurs. Il cite en particulier le projet de Poste Immobilier, comprenant la construction de nombreux logements, élément auquel le Conseil communal accorde une attention particulière pour que l'offre soit en adéquation avec la demande à Delémont. Les démarches visant la promotion des secteurs secondaire et tertiaire peuvent encore se déployer pour attirer de nouvelles entreprises ou développer les entreprises existantes, afin d'accroître les emplois. Pour ce faire, le mandat ad hoc doit être mis en place, tout comme l'organe de communication au sein de l'Administration, qui se chargera du *Delémont.ch*, entre autres. Le Conseil communal statuera prochainement sur ce dossier relatif à la promotion économique, à la communication et au mandat externe.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, relève qu'à plusieurs reprises, le Conseil communal n'a pas participé, voire pas répondu à diverses invitations, ce que regrettent les organisateurs. S'interrogeant sur la gestion de tels dossiers, et sur l'inauguration d'une grande enseigne en particulier, M. Chételat demande à l'Exécutif quelles démarches il entreprendra pour éviter de tels désagréments à l'avenir.

M. Damien Chappuis, maire, infirme les propos de M. Chételat, le Conseil communal s'étant excusé à cette occasion, d'autant que l'invitation était tardive. Le Conseil communal ne peut répondre positivement à chaque invitation, vu les agendas de chaque membre. Aussi, dès à présent, l'Exécutif sollicitera également le président du Conseil de Ville et le Bureau. M. Chappuis indique avoir proposé début juillet diverses dates au représentant de l'enseigne en question, mais aucune réponse ne lui est parvenue pour l'instant.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Pascal Domont, PLR, souhaite savoir comment le Conseil communal attribue les terrains aux entreprises désirant s'implanter à Delémont, en particulier s'il existe des priorités parmi les entreprises et une éventuelle différence de traitement entre une petite structure jusqu'à 10 employés ou une grande de plus de 50 collaborateurs.

M. Damien Chappuis, maire, indique que des contacts ont lieu avec le Canton dans le cadre de l'implantation d'une entreprise, l'emplacement dépendant du type d'activité. De plus, la Communance offre différents terrains appartenant à la Bourgeoisie de Delémont qui les met à disposition en droit de superficie. En outre, toute entreprise employant 20 collaborateurs ou plus doit prévoir un plan de mobilité, comme le stipule le règlement communal sur les constructions. L'utilisation du sol entre également en ligne de compte et le non-respect de ces exigences peut parfois conduire à un refus de la Commune.

M. Pascal Domont est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, relève que Delémont a obtenu un mauvais score au classement de Solidar portant sur les thèmes de la coopération au développement et les achats socialement responsables. De ce fait, M. Schindelholz souhaite savoir si le Conseil communal a mis en œuvre la motion demandant que la Ville obtienne la distinction *Fair Trade Town* pour le commerce équitable et si l'Exécutif entend entreprendre toute démarche pour améliorer son bilan en matière de coopération au développement et d'achats socialement équitables.

Mme Esther Gelso informe que le rapport de *Fair Trade Town* est en passe d'être bouclé. Certains critères doivent encore être remplis pour cette validation.

M. Jude Schindelholz est partiellement satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 2 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. RAPPORT DE GESTION 2018 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED)

M. Damien Chappuis, maire, n'a aucune information complémentaire au message transmis au Législatif.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, relève que le taux de couverture est passé de 105 % à 100.7 %, en raison de la crise de fin 2018. Une seconde crise d'affilée péjorerait nettement les résultats du FRED. M. Chételat remercie les membres du comité pour leur excellent travail, de même que MM. Froidevaux et Portmann (de Prevanto) pour leur disponibilité, et la société Fidag, organe de révision.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que son groupe accepte ce rapport et remercie le comité et les acteurs impliqués pour leur travail. Toutefois, il demande une explication quant à la baisse de la moyenne des rentes, s'élevant actuellement à Fr. 21'800.- contre Fr. 23'885.- à fin 2013. De plus, il souhaite connaître, sur les 10 dernières années, le rapport entre la rente versée et le dernier salaire plein, en enlevant les retraits en capital, ce qui permettrait de démontrer comment le FRED contribue à maintenir des revenus acceptables pour ses assurés. Finalement, il demande si le FRED dispose encore de placements dans les énergies fossiles.

M. Damien Chappuis, maire, confirme l'attention que porte le Conseil communal au taux de couverture, entre autres. Il fournira des explications ultérieures à M. Schindelholz, ne disposant pas des éléments pour répondre à sa question. S'agissant des placements dans les énergies fossiles, ils feront l'objet d'une discussion au sein du Comité du FRED dont M. Schindelholz sera informé.

DECISION : le rapport de gestion 2018 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA COMMUNE MUNICIPALE

Point retiré.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/19 - "DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE II : POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE AU BUDGET", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, précise que son postulat ne vise pas à donner accès à chaque citoyen à l'ensemble du budget mais à autoriser, sur une partie uniquement, décidée par le Législatif, le développement de projets, notamment en lien avec l'urbanisme ou les relations sociales. Lausanne a mis en place le budget participatif en 2019, dispositif de développement de projets urbains concertés en partenariat avec les habitants. Il leur permet de participer à l'organisation de leur ville et de leur quartier, en réalisant des projets qu'ils ont imaginés et choisis, ce qui crée pour la Ville une nouvelle relation avec ses citoyens en mettant en débat l'utilisation d'une partie des ressources financières communales. Finalement, il permet à la Ville de favoriser le développement, l'animation et la transformation des quartiers grâce aux idées des personnes qui les habitent ou les font vivre. Le projet lausannois comprend une phase d'appel public aux projets, où chaque citoyen ou collectif de citoyens peut développer un certain nombre de projets, puis une phase d'analyse de faisabilité par les services municipaux et finalement une phase de promotion et de vote populaire. Les autorités fixent un budget maximum, de Fr. 200'000.- et Fr. 300'000.- à Lausanne pour les années 2020 et 2021. Par son intervention, M. Fedele entend redonner goût à la participation citoyenne pour cet élément fondamental que constitue le budget, permettant ainsi d'en comprendre les rouages. Pour Delémont, le montant pourrait s'élever à quelques dizaines de milliers de francs et être planifié sur une législature. Cette participation pourrait porter sur des éléments du quotidien et de proximité dans le quartier. L'intervention étant un postulat, M. Fedele invite le Conseil communal à déterminer les détails de l'étude.

M. Damien Chappuis, maire, au nom de l'Exécutif, propose de refuser ce postulat. En premier lieu, il estime que l'intervention pourrait s'apparenter à une motion, considérant la mise en place demandée. Favorable à la rencontre du citoyen, le Conseil communal s'interroge sur le montant du budget participatif. Est-il un investissement ou provient-il du budget de fonctionnement ? De plus, il craint que les idées retenues n'engendrent un travail conséquent, en raison notamment de l'analyse technique des projets par les services administratifs pour vérifier leur faisabilité, leur légalité, et les chiffrer, même si le Législatif devrait encore se prononcer sur les dépenses pour concrétiser les projets. De l'avis de M. Chappuis, le Conseil de Ville est le relais des citoyens. La collecte des idées reviendra à l'Administration, tout comme les règles à définir. Une commission spécifique devra être mise sur pied pour déterminer les projets à retenir et M. Chappuis émet un doute quant à la concrétisation de certains d'entre eux.

M. Pascal Domont, PLR, relève le caractère marginal de l'offre de participation dans la décision publique, vu qu'elle portera sur des objets secondaires dont les enjeux lui semblent faibles, alors qu'ils alourdiront la charge de travail de l'Administration. De plus, il estime que les participants ou représentants de quartier seront des citoyens demeurant en ville depuis longtemps, ce qui risquerait de renforcer les positions des catégories favorisées et d'agrandir les inégalités politiques existantes. Finalement, à son sens, les catégories sociales les mieux intégrées et les plus âgées pourraient être surreprésentées. Aussi, le groupe PLR refusera le postulat.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, est d'avis que ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises. Il rappelle les résultats des dernières votations, démontrant un désintérêt de la population pour la politique communale, vu le faible taux de participation. Selon lui, le Conseil de Ville est le représentant du peuple et peut faire valoir ses idées, et le coût en termes de finances et de personnel est très élevé. A ce sujet, M. Frein estime approprié de s'interroger sur la nécessité et la faisabilité des motions et postulats déposés, même si l'aspect financier est secondaire. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC rejettera le postulat.

M. Paul Fasel, PCSI, s'oppose à ce postulat, même si le modèle politique actuel démontre un manque d'attrait dans la population. Relevant la difficulté de trouver des citoyens d'accord de s'engager, en politique ou dans les associations ou clubs, M. Fasel estime compliqué de confier ce genre de projets à des habitants sans disposer d'une structure bien établie. En revanche, nombreux sont ceux qui, sur les réseaux sociaux, s'impliquent à moyenne ou à large échelle, sans devoir défendre leurs opinions ou rencontrer les gens dans la rue. Ce mode de fonctionnement, aux résultats parfois impressionnants, est celui d'une grande partie de la population. De plus, le budget participatif engendrerait, à son sens, une surcharge de travail pour l'Administration, et le refus d'un projet provoquerait la frustration de ses auteurs.

M. Pierre Brulhart, PS, regretterait que la question du budget participatif ne soit pas examinée. Même si le Législatif représente la population, la démarche est intéressante. Le critère des ressources prédomine mais des contacts doivent intervenir auprès des villes ayant introduit le budget participatif pour utiliser les mêmes outils. Le montant serait vraisemblablement plus faible à Delémont qu'à Lausanne mais il pourrait concerner des projets utiles aux citoyens dans les quartiers. M. Brulhart s'interroge sur le rythme de ce budget participatif, qui pourrait être alterné avec le Prix de l'innovation, par exemple. Enfin, il estime que cet objet est un vrai projet de cohésion sociale et qu'il revient au Département CSJL.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, est persuadé que proposer des sujets plus conséquents aurait également engendré la désapprobation du groupe PLR. De plus, selon lui, la démocratie ne fonctionne pas par l'intermédiaire de l'informatique, et la population doit avoir certaines possibilités d'action. Il invite à faire confiance aux citoyens pour qu'ils puissent suggérer des idées concernant des objets d'envergure raisonnable, sans avoir à siéger dans un législatif ou une commission. Le budget participatif est une solution parmi d'autres et il invite à garder l'esprit ouvert en laissant les citoyens intervenir eux-mêmes.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rappelle la forme du postulat attribuée à son intervention, demandant une étude sur le coût et la mise en place d'un budget participatif à Delémont. Cette demande d'étude, de compétence du Conseil de Ville, peut être confiée à l'Administration, rappelant les récentes créations de poste. Le Législatif statuera sur les scenarii proposés par le Conseil communal.

M. Damien Chappuis, maire, relève que l'étude d'un concept accepté par le Législatif implique sa mise en application. A son sens, la décision du Conseil de Ville sur ce postulat porte sur la volonté de prévoir le budget participatif et non d'étudier cette possibilité. C'est un choix politique revenant au Conseil de Ville. M. Chappuis met en évidence le montant dédié au budget participatif lausannois, s'élevant en 2019 à Fr. 100'000.-, sur un budget de 1.8 milliard de francs. Un tel ratio appliqué à Delémont induirait la somme de Fr. 7'000.- consacrée au budget participatif. Le montant devrait être déterminé.

DECISION : le postulat 4.09/19 - "Développer la démocratie participative II : pour une participation citoyenne au budget", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele, est accepté par 21 voix contre 14.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/19 - "PROJET DE « JARDIN DE LA BIODIVERSITÉ »", PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

M. Christophe Badertscher, PS, relève que depuis un certain temps, la biodiversité est plus intense en ville qu'à la campagne, de nombreuses espèces existant en zone urbaine. Par son postulat, M. Badertscher demande d'étudier la création d'un jardin de la biodiversité servant d'exemple aux citoyens. Il pourrait être un outil pédagogique et démontrer les mesures à réaliser, dont certaines sont relativement simples. Une collaboration pourrait se créer avec les associations de protection de la nature et les écoles, pas uniquement celles du niveau primaire de la ville. En effet, au Collège notamment, les élèves et enseignants ont accompli diverses réalisations, comme un hôtel à insectes, par exemple. Cet établissement prévoit de même un cours facultatif dans ce domaine. Le postulat concerne aussi les aménagements extérieurs, même si le volet "potager" est également intéressant. M. Badertscher invite donc le Conseil communal, si le postulat est accepté, à entreprendre toute démarche avec les associations précitées et avec les établissements scolaires qui semblent également intéressés à ce projet, dans le but d'établir la synthèse des projets émanant de tout bord.

M. Ernest Borruat indique que la réalisation du jardin représentera un modèle pour les privés en particulier et permettra de sensibiliser les investisseurs, cet aspect étant souvent abordé lors des séances de conciliation. Des collaborations existent déjà par l'intermédiaire de la Commission nature et paysage, avec la SEPOD notamment. Il suggère donc d'accepter ce postulat.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, regrette le manque de diversité dans certains jardins privés. Toutefois, il relève que le Colliard comprend une réserve naturelle de faune et de flore, réalisée sans l'intervention de la Ville. Acceptant tout de même le postulat, M. Montavon est d'avis que ce projet n'incitera pas les privés à réaménager leurs alentours avec d'autres éléments que le gravier et les cailloux.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, informe du soutien de son groupe au postulat, tout en précisant le risque d'abandon du cours facultatif *Actions pour l'environnement*, faute de participation, même si l'intérêt existe de la part des élèves et des enseignants du Collège. L'établissement présente des espaces autour des locaux, entretenus par les jardiniers communaux. En ce sens, une collaboration serait très positive, en impliquant les élèves afin qu'ils acquièrent des connaissances en matière de biodiversité. L'exemple donné par la Ville pourra servir de modèle incitatif pour les privés. La population pourrait également participer à l'entretien du jardin.

DECISION : le postulat 4.10/19 - "Projet de « Jardin de la biodiversité »", PS, M. Christophe Badertscher, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/19 - "ALLAITER TOUT EN RESTANT MOBILE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, relève que l'allaitement maternel est nettement encouragé à l'Hôpital du Jura et choisi par la majorité des mères, pour prévenir divers problèmes de santé. Elles y mettent souvent un terme lors de la reprise de leur activité professionnelle, alors que l'Organisation mondiale de la santé le recommande pendant les six premiers mois au minimum. Le postulat vise à faciliter cette opportunité par l'aménagement d'espaces d'allaitement, comme le propose l'application gratuite *Mamamap*. Les lieux offrant un tel espace se distinguent par des autocollants, à l'instar de deux pharmacies delémontaines référencées sur l'application. Ce postulat permettra de prendre contact avec les différents établissements publics de la ville en leur demandant si un espace d'allaitement existe déjà et, dans ce cas, de l'ajouter à l'application. Dans le cas contraire, la Ville pourra leur proposer d'aménager un local d'allaitement. De plus, la question de l'allaitement sur les lieux de travail de l'Administration communale pourrait également être réfléchie.

Mme Esther Gelso précise que l'allaitement est un acte naturel qui doit rester possible dans tous les lieux publics. Dans le cadre du "Mieux vivre ensemble", le Conseil communal entend offrir un espace discret aux mamans qui le souhaitent. Il s'engage à inciter les propriétaires de lieux publics à mettre à disposition de tels lieux, comme les grandes enseignes, notamment, tout comme les restaurants et les institutions communales. En particulier, la Ludothèque offre déjà un tel espace et des affiches et autocollants sont commandés. En ce qui concerne les lieux de travail, ils restreignent la marge de manœuvre de la Ville, la responsabilité incombant aux entreprises, même si le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) oblige les employeurs à fournir des conditions adéquates, ce qui pourrait leur être rappelé.

M. Michel Friche, PLR, favorable à l'idée développée, se demande s'il appartient à la Commune de gérer cette problématique, générant de nouvelles tâches pour les services communaux et relevant plutôt de la responsabilité individuelle des personnes concernées, des commerces et des entreprises. D'autre part, de nombreuses femmes concernées rejettent cette idée, étant donné que l'allaitement en public ne leur pose actuellement aucun problème et qu'elles refusent d'être cloisonnées dans de tels lieux. Finalement, les mamans peuvent allaiter en toute discrétion en tout lieu public pour autant qu'elles respectent aussi les autres personnes présentes. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera ce postulat.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'interroge sur la forme de l'intervention. Les propos de Mme Gelso l'incitent à penser qu'il s'agit clairement d'une motion.

Mme Annie Schneider, PS, indique que son groupe est favorable au postulat, étant donné que faciliter l'allaitement sur le territoire communal permettra aux mamans de mieux concilier leur rôle maternel avec leurs autres nombreuses tâches. La Bibliothèque, la Ludothèque, l'Agence AVS ou la Maison de l'Enfance notamment pourraient offrir de tels espaces, avec tables à langer et sanitaires à proximité.

DECISION : le postulat 4.11/19 - "Allaiter tout en restant mobile", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est accepté à la majorité évidente.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.12/19 - "FRED : NE PAS SURRÉAGIR AUX SAUTES D'HUMEUR DE LA BOURSE TOUT EN MAINTENANT UNE GESTION RIGOUREUSE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relève que les caisses de pension dépendent de la stabilité des marchés financiers, alors que le système connaît une situation chaotique depuis 2008, ce qui n'a induit aucun changement dans la gestion du FRED. Des acteurs importants du domaine des caisses de pension - Axa et PPC Metrix - estiment opportun de revoir le mode de fonctionnement des caisses de pension. Axa en particulier explique que la hausse des rendements ne se fait aucunement au détriment de la sécurité. Des solutions complètes sont possibles en découvert temporaire, qui sera résorbé avec le temps sur les marchés des capitaux, sans recours immédiat à des mesures d'assainissement. PPC Metrix propose un plan innovant, estimant que la marge disponible pour concevoir des plans de prévoyance est plus large qu'imaginée généralement. L'adaptation optimale aux besoins des assurés et de l'employeur ne doit pas forcément être en contradiction avec les exigences de sécurité d'une caisse de pensions. M. Ribeaud estime nécessaire de maintenir la confiance dans le 2e pilier, veiller à ne pas démotiver et décourager les actifs tout en optimisant leurs charges, comme celles des employeurs. Le FRED présente un taux de couverture élevé et sain, d'autant que les employeurs affiliés offrent des emplois pérennes et que le risque de dissolution ou de faillite est extrêmement faible. Aussi, il invite les responsables du FRED à réexaminer la gestion de la caisse dans le sens précité en recourant à une expertise émanant d'un autre établissement que celui en charge de la gestion actuarielle.

M. Damien Chappuis, maire, suggère de refuser ce postulat, l'estimant réalisé. En effet, le comité du FRED a réalisé deux études ALM ces dernières années, par SwissLife en 2016 et par PPC Metrix en 2019. Ses conclusions indiquent que le financement des engagements du FRED peut être assumé par la stratégie d'investissement actuelle, vu que la rentabilité espérée à long terme excède le besoin de rendement. Etant donné le plan de recapitalisation (avec le changement de système de primauté et les mesures d'assainissement), le FRED est à l'heure actuelle dans un objectif de stabilisation ne requérant aucune mesure urgente. La tolérance aux risques du FRED peut être qualifiée de faible à limitée. Finalement, le risque de sous-couverture reste élevé à court terme en raison du faible degré de couverture initial, ce qui incite à maintenir le niveau de risque actuel. La stratégie d'investissement, diversifiée et efficiente, mérite toutefois quelques changements, comme l'ajout d'infrastructures, la suppression des matières premières ou la proportion d'immobilier suisse direct. PPC Metrix estime donc inutile d'ajouter de nouvelles classes d'actifs. Au nom du Comité du FRED, M. Chappuis estime la gestion du FRED appropriée. De plus, les coûts de telles études sont élevés et la situation n'est pas aussi chaotique que celle décrite par M. Ribeaud. Des réflexions sont également en cours s'agissant de la gestion future de la caisse. Vu l'étude PPC Metrix datant de mai 2019, M. Chappuis estime inopportun d'en réaliser une nouvelle. En outre, le Conseil de Ville, ni même le Conseil communal, ne peut imposer ses volontés au comité du FRED.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, soutiendra le postulat. Il relève que près de 800 milliards de francs sont gérés dans le cadre de la LPP, ce qui engendre des gains conséquents, notamment pour les assurances privées. De plus, de nombreux experts actifs dans ce domaine partagent dans les grandes lignes la philosophie des assureurs privés en matière de 2e pilier. M. Fedele trouve intéressant de disposer d'une étude émanant d'un autre expert que l'actuaire. Si les Autorités n'ont pas de compétences, elles pourraient inciter les institutions représentées dans le FRED à s'adresser à des organisations actives dans le 2e pilier pour conseiller la partie salariée des conseils de fondation. D'autre part, M. Fedele estime que, dans une démarche plus positive, une intervention réalisée peut tout de même être acceptée. En outre, il rappelle que le 2e pilier se gère sur le long terme et qu'un taux de couverture en dessous de 100 % une année ou deux n'engendrerait pas une catastrophe, les caisses publiques devant avoir un taux de couverture à 80 % d'ici 2052.

M. Marc Ribeaud, PS, précise avoir utilisé le terme "chaotique" pour qualifier l'état des marchés financiers et non la gestion du FRED, qu'il estime prudente en procédant immédiatement à des corrections alors que ses actions ne sont pas toujours nécessaires. En outre, il est conscient que le Législatif n'a pas autorité sur le Comité du FRED mais il invite le Conseil communal à évaluer cette possibilité.

DECISION : le postulat 4.12/19 - "FRED : ne pas surréagir aux sautes d'humeur de la bourse tout en maintenant une gestion rigoureuse", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 22 voix contre 14.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/19 - "RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON DU JURA : POUR UN PLAN D'ACTION COMMUNAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rapporte que, selon le rapport cantonal ad hoc, un quart de la population jurassienne vit sous le seuil de pauvreté, ce qui inclut des citoyens bénéficiant d'une activité lucrative, et 15 % des personnes présentent un risque. Ce constat est choquant, de surcroît pour la Suisse. M. Fedele estime important d'agir au niveau communal, raison de la présente motion demandant un plan de lutte contre la pauvreté. L'idée principale consiste à créer une dynamique de société en contactant le monde associatif ou la collectivité de manière générale, pour voir émerger des formes de solidarité nouvelles. A titre d'exemple, il cite le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), par l'intermédiaire duquel un programme similaire avait été développé à Delémont, avec 100 actions contre la pauvreté. Elles n'émanaient pas uniquement de la Ville mais également de privés. M. Fedele souhaite pouvoir participer à la réflexion. En termes financiers, il estime que le coût social de la pauvreté découle de la non-intervention politique et des politiques libérales menées depuis plus de 40 ans.

Mme Esther Gelso met en évidence l'importance de ne pas créer des doublons avec les institutions existantes mais de prévoir des actions complémentaires, sans dévaloriser le travail déjà réalisé par les acteurs sociaux. L'idéal serait de pouvoir détecter les situations problématiques en amont ou définir des actions ponctuelles ou pérennes pour lutter contre la pauvreté ou en atténuer les conséquences, en offrant par exemple des entrées à la piscine ou à un cinéma partenaire ou rendre la Ludothèque et la Bibliothèque accessibles, sans stigmatiser les personnes à aider. Les coûts pour la collectivité doivent être déterminés. Mme Gelso estime opportun de créer un groupe de travail, avec la participation du motionnaire, pour échanger sur les attentes et les moyens respectifs.

M. Michel Friche, PLR, rappelle les conséquences positives de la politique libérale, qui a permis à la Suisse de se placer en tête des pays les plus prospères au monde, au niveau de la compétitivité et de la stabilité sociale, entre autres. Soucieux de la problématique soulevée par la motion, M. Friche estime indispensable de prendre en considération les populations les plus vulnérables et les plus fragiles. Divers motifs peuvent provoquer des situations de pauvreté, comme l'enfance, la scolarité, la formation professionnelle ou le marché de l'emploi, entre autres. A son sens, la lutte contre la pauvreté est engagée depuis longtemps et la plate-forme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, regroupant les collectivités publiques et des organismes comme Caritas, met en œuvre les recommandations formulées dans le cadre du programme national contre la pauvreté. Si la pauvreté est présente en Suisse, M. Friche estime toutefois exagéré de parler de séisme social et de situation explosive. Il relève l'implication des communes, dont Delémont, dans les programmes d'actions coordonnées. De ce fait, et considérant l'engagement de moyens financiers difficilement mesurables, le groupe PLR refusera la motion.

Mme Kathleen Gigon, PS, soutient de manière générale la motion qui rejoint celle du groupe socialiste "Delémont, mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale". La pauvreté touchant un Jurassien sur 10, elle nécessite de débattre sur la paupérisation des citoyens delémontains. Une démarche sociale et/ou financière s'impose, et le plan d'actions demandé par la motion représente une première étape. Toutefois, le groupe socialiste s'interroge sur la pertinence de s'inspirer du programme d'actions menées dans le cadre de l'alliance mondiale des villes unies contre la pauvreté, qui visait plutôt à mettre en œuvre des mesures pour éradiquer la pauvreté dans le monde, en particulier en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra cette motion, estimant important de mettre en place des mesures de prévention.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rappelle que, dans le cadre du PNUD, Delémont avait adhéré aux villes œuvrant contre la pauvreté. La Ville pourrait s'inspirer de cette philosophie où collectivités et privés s'étaient investis.

DECISION : la motion 5.11/19 - "Rapport sur la pauvreté dans le canton du Jura : pour un plan d'action communal", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele, est acceptée à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/19 - "POUR UN CONTRÔLE OBJECTIF ET SÉRIEUX DU RESPECT DES CCT LORS D'ADJUDICATION DES MARCHÉS PUBLICS COMMUNAUX", PS, M. LAURENT CREVOISIER

M. Laurent Crevoisier, PS, confirme les éléments de sa motion.

M. Ernest Borruat rappelle que le respect des dispositions internes des conventions collectives représente un des critères d'adjudication, la demande étant faite à chaque soumissionnaire. Le Conseil communal est favorable à la motion, même si elle détermine que le mandat ne pourrait être adjugé qu'à une entité attestée par la commission paritaire de son corps de métier lorsque le mandataire effectue une prestation régie par la convention collective. La liste des documents à fournir en cas d'attribution du mandat serait indiquée à tous les soumissionnaires, en début de procédure. Les documents présentant un haut degré d'actualisation, comme le respect des règles fixées par la commission paritaire ou l'exclusion d'une procédure de faillite en cours seraient demandés uniquement à l'entreprise se voyant confier le mandat. En cas de non-production des documents, l'adjudication se poursuivrait avec l'entité classée à la place suivante.

M. Michel Friche, PLR, relève que l'objet en question est régi par la loi cantonale sur les marchés publics, garante des droits et devoirs des parties contractantes. A son sens, une majorité d'entreprises suisses évoluent dans un environnement transparent, de bonne gouvernance et de confiance. Les commissions paritaires sont compétentes pour veiller à la bonne application des conventions collectives, ce qui semble être le cas. Aussi, M. Friche estime que la Ville ne doit pas imposer des complications bureaucratiques superflues aux entreprises pour se prémunir contre les éventuelles tromperies en cas d'appels d'offres, les règles en place étant suffisantes. Pour cette raison, le groupe refusera la motion.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rapporte que son groupe soutiendra la motion. Il confirme que la majorité des entreprises, en particulier du secteur de la construction, respectent les conventions collectives et souhaitent qu'elles soient respectées. Un rapport du SECO démontre une augmentation de 25 % des infractions dans ce domaine particulier ces dernières années. Tout comme le Canton dans l'attribution de ses marchés publics, la Ville doit également faire figure d'exemple.

M. Ernest Borruat répète qu'au moment de l'adjudication, la Ville exigerait des documents actualisés, tel l'extrait de l'Office des poursuites. De plus, le Conseil communal suggère de requérir l'attestation de la commission paritaire non pas lors de la soumission mais lors de l'adjudication, pour éviter des changements de situation entre les deux phases, ce qui s'est déjà produit.

DECISION : la motion 5.12/19 - "Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors d'adjudication des marchés publics communaux", PS, M. Laurent Crevoisier, est acceptée à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/18 - "EGALITÉ DES CHANCES AU MOMENT DE L'ENTRÉE À L'ÉCOLE", PS, M. THIERRY RAVAL

M. Claude Schluchter informe que la Ville a étudié plusieurs pistes permettant aux enfants de se familiariser avec la langue française avant l'école obligatoire. A titre de rappel, M. Schluchter précise que le concept didactique permet aux enfants d'apprendre des mots et de faire des phrases simples en français, de sorte qu'ils puissent participer aux activités scolaires dès la 1ère Harmos. A l'heure actuelle, l'encouragement du français pour les enfants de moins de 5 ans est un des objectifs du Secrétariat aux migrations, raison pour laquelle la Ville compte sur un soutien fédéral dans la mise en place des mesures prévues. Des discussions auront lieu à l'automne avec la Confédération et le Canton par l'intermédiaire du programme d'intégration et de l'AJAM, de la Maison de l'Enfance ou de la Puce Verte, notamment. Un accueil des enfants une ou deux matinées par semaine est prévu, en principe au printemps. Le Conseil communal proposera au Conseil de Ville, dans le budget 2020, une rubrique visant à mettre sur pied ce projet d'intégration.

Mme Gaëlle Frossard, PS, insiste sur la concrétisation de ce projet, qui contribue à l'intégration des élèves. En effet, la fréquentation précoce de lieux d'accueil et la connaissance du système scolaire contribuent au bon déroulement du cursus scolaire. Dans ses démarches, la Ville doit trouver appui auprès du Canton, comme le pratiquent Moutier ou Vevey. Cet investissement en amont est bénéfique pour les élèves, leurs parents, mais aussi pour le corps enseignant.

15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/19 - "DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : INTRODUCTION DE LA MOTION POPULAIRE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Damien Chappuis, maire, après étude du postulat, suggère d'introduire la motion populaire dans le Règlement d'organisation de la Commune municipale, qui fera l'objet d'une révision complète par une commission spéciale, et/ou dans le Règlement du Conseil de Ville, ce que l'Exécutif doit encore déterminer d'un point de vue juridique. Si le Conseil de Ville, respectivement le peuple, l'accepte, la Ville se chargera de sa mise en application sur le plan administratif.

16. RÉPONSE À LA MOTION INTERNE 5.11/18 - "RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE", PS, M. PIERRE BRULHART

M. Christophe Günter, président, rappelle la mise sur pied de la commission spéciale chargée de réviser ce règlement. Même si sa mission n'est pas encore achevée, M. Günter considère la motion comme étant réalisée.

17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/19 - "POLITIQUE RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE MANDATS POUR LES SERVICES JURIDIQUES EXTERNALISÉS", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, est satisfait.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/19 - "ABSENTÉISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, est partiellement satisfait.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/19 - "RUE GODY-AESCHBACHER", UDC, M. MICHEL ROTTET

M. Michel Rottet, UDC, est satisfait.

20. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **postulat 4.13/19** - "Réflexion autour des commémorations et autres manifestations", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
- **postulat 4.14/19** - "S'améliorer pour participer à la mise en place d'un monde plus équitable", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
- **motion 5.13/19** - "Place aux femmes dans les rues et places de la ville", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **motion 5.14/19** - "Vieille ville - Zone de rencontre", Alternative de gauche, M. Théo Burri
- **motion 5.15/19** - "Plan climat", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :	La vice-chancelière :
Christophe Günter	Nadia Maggay

Delémont, le 16 septembre 2019